

Besoin d'autodétermination plus fort que la pression due au coronavirus

La pandémie de coronavirus a rappelé l'importance de consigner ses volontés en matière de traitement médical en prévision d'un événement grave. Mais la notoriété des directives anticipées et du mandat pour cause d'inaptitude a davantage augmenté parmi les personnes jeunes que parmi les plus âgées. Enfin, les seniors n'ont pas ressenti de pression particulière pour régler leurs dispositions personnelles, ce qui est réjouissant.

La pandémie nous a confrontés à la mort et à notre propre finitude. Une confrontation qui s'accompagne de questions existentielles : quels traitements médicaux suis-je d'accord de recevoir en cas d'incapacité de discernement ? Et qui me représentera pour régler les questions juridiques ? Les directives anticipées et le mandat pour cause d'inaptitude facilitent la prise de décision en cas d'événement grave. Mais ces documents sont-ils réellement connus ? C'est-ce qu'une enquête représentative menée par l'institut de sondage gfs-zürich sur mandat de Pro Senectute Suisse a cherché à déterminer en avril dernier, pour la troisième fois depuis 2017.

Pleins feux sur les directives anticipées

La notoriété des directives anticipées a connu une progression de 14 points de pourcentage en 2021. Le coronavirus a certainement contribué au fait que quatre personnes sur cinq connaissent aujourd'hui ce document, qui permet de consigner ses souhaits en matière de traitement médical. Les réponses à ce propos variaient fortement selon le groupe d'âge : ainsi, la notoriété des directives anticipées a augmenté de 35 points de pourcentage auprès des 18-39 ans et de 5 points parmi les 40-64 ans par rapport à l'année précédente, alors qu'elle est restée au même niveau élevé parmi les plus de 64 ans.

Pas de pression due au coronavirus

94% des personnes interrogées ayant rempli des directives anticipées ont affirmé ne pas avoir ressenti d'urgence particulière pour le faire. C'est davantage la volonté de garder le contrôle de leurs dispositions et de décharger leurs proches qui a été déterminante. Durant cette période, la part des personnes qui non seulement connaissent les directives anticipées mais les ont également remplies n'a augmenté que de manière marginale (+4 points de pourcentage). Pour le mandat pour cause d'inaptitude, cet effet s'est manifesté par une augmentation de 3 points de pourcentage.

Potentiel pour le mandat pour cause d'inaptitude

Comme en 2017 et en 2020, l'enquête de 2021 révèle que le mandat pour cause d'inaptitude est moins connu (65%) que les directives anticipées (82%). Deux cinquièmes des jeunes ne connaissent pas ce document. Parmi les 40 à 64 ans et les plus de 64 ans, ils sont un tiers à ignorer son existence.

Pro Senectute : un centre de compétences bien établi

Selon l'enquête, Pro Senectute s'est établie comme un centre de compétences pour toutes les questions liées aux dispositions personnelles. « Nous souhaitons poursuivre notre travail d'information et de sensibilisation. Pour ce faire, nous allons développer davantage nos offres de conseil à l'échelle du pays », a déclaré Alain Huber, directeur de Pro Senectute Suisse.

Contact pour les médias

Peter Burri Follath, Pro Senectute Suisse, téléphone : 044 283 89 43, e-mail : medien@prosenectute.ch

Pro Senectute Suisse

Lavaterstrasse 60 · Case postale · 8027 Zurich · Téléphone 044 283 89 89
Fax 044 283 89 80 · info@prosenectute.ch · prosenectute.ch

Compte postal
IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3



Dossier de dispositions personnelles remanié de Pro Senectute

Avec le Docupass, Pro Senectute propose une solution globale reconnue pour tous les documents liés aux dispositions personnelles – des directives anticipées au testament. Ce dossier a d'ailleurs été récemment remanié en tenant compte des connaissances et expériences faites par les 130 bureaux de consultation de Pro Senectute.

www.prosenectute.ch/docupass

Tout ce qui concerne les dispositions personnelles

Vous trouverez des informations complémentaires sur la nouvelle édition du dossier Docupass et sur l'engagement de Pro Senectute en matière de dispositions personnelles dans le numéro de Psinfo 3/21:

www.prosenectute.ch/psinfo